



Procédure de consultation
FER No 49-2021

Personne responsable:
MM Y. Forney et O.
Ballissat

Date de réponse:
14.12.2021

Mesures de lutte contre le coronavirus : modification de l'ordonnance COVID-19 situation particulière

Au vu de l'évolution de la situation épidémiologique en Suisse (émergence du variant Omicron) et du fait que les unités de soins intensifs sont déjà soumises à une forte pression, le Conseil fédéral a donc décidé de mettre en consultation deux variantes (options) avec des mesures supplémentaires.

Sur le **plan du choix des variantes**, notre Fédération soutient la variante 1 avec l'introduction de la règle des 2G (accès aux seules personnes vaccinées et guéries) assortie de l'obligation de porter un masque et de s'asseoir dans les espaces clos. C'est la seule réponse permettant d'éviter des fermetures d'établissements. Concernant la variante 2G+, notre Fédération relève toutefois que la situation deviendra compliquée pour les milieux concernés qui ont déjà perdu du chiffre d'affaires (en moyenne 30%) avec l'application de la 2G, sans compter que la capacité des centres de test de certains cantons risque de ne pas être suffisante pour remplir les établissements 7 jours sur 7. De même, la réduction du délai de validité des tests antigéniques à 24h représente un problème supplémentaire sachant que les clients ne vont pas se faire tester 2 fois en un week-end.

Quant à la variante 2 qui prône des fermetures partielles, notamment dans les espaces intérieurs des restaurants, les centres de fitness, les discothèques et les bars, elle serait trop restrictive compte tenu de l'état actuel de la situation, alors que ces milieux ont déjà largement souffert de la pandémie.

Pour ce qui est de l'**obligation du travail à domicile**, notre Fédération est d'avis qu'une recommandation de télétravail devrait se poursuivre avec port du masque obligatoire dans les entreprises. Comme relevé lors de la précédente consultation, les entreprises ne sont pas des lieux de contamination car elles ont mis en place des mesures de protection adéquates. Toutefois, notre Fédération en appelle à la responsabilité individuelle en plébiscitant la limitation des contacts autant que possible et les tests dès les premiers symptômes.